

Rapport annuel

—

2020



**POUVOIR JUDICIAIRE
GERICHTSBEHÖRDEN**

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Justice de paix de la Gruyère JPGruyère

Introduction

Au Conseil de la magistrature

Monsieur le Président du Conseil de la magistrature,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de la magistrature,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après le rapport sur l'administration de la Justice de paix de la Gruyère pour l'année 2020.

Bulle, le 21 janvier 2021

Laure-Marie Collaud-Piller
Juge de paix

Alexandra Fabbro
Greffière-cheffe

Rapport sur l'activité 2020

1.1 Justice de paix de la Gruyère

1.1.1 Composition et locaux

1.1.1.1 Composition de la Justice de paix (Juges, y compris les juges-asseesseurs)

Juges professionnels (au 31.12.2020)

Nom/prénom	Fonction	EPT
Brodard Jean-Joseph	Juge de paix	0.7
Paschoud Page Marie-Laure	Juge de paix	0.7
Margueron Gummy Sophie	Juge de paix	0.7
Collaud-Piller Laure-Marie	Juge de paix	0.5
Total équivalents plein-temps EPT		2.6

Juges-asseesseurs à titre accessoire (au 31.12.2020)

Nom/prénom	Nom/prénom
Barbey Mireille	Dunand Elisabeth
Bertschy Sylvain	Glasson Véronique
Bovigny Daniel	Maradan Philippe
Brodard Frédérique	Morand Pierre
Charrière François	Nordmann Maria-Elvira
Chiacchiari Helbling Liliana	Oberson François
Christen Bloch Marie-Antoinette	
Delamadeleine Sara Liliana	

La présence des assesseurs est plus ou moins importante, en fonction de leurs obligations professionnelles et personnelles respectives, étant relevé que pour notre autorité il est essentiel de pouvoir compter sur des personnes ayant des disponibilités maximales et une certaine flexibilité.

1.1.1.2 Composition du Greffe et du secrétariat

Équivalents plein temps au 31.12.2020	EPT
Total EPT des collaborateurs avec formation juridique	6
Total EPT des collaborateurs sans formation juridique	3.65

Relevons que, sur les 6 EPT de collaborateurs juristes, la moitié, soit 3 EPT, sont des greffiers-stagiaires et JDE, lesquels, une fois formés, apportent une aide significative dans la gestion du volume des affaires et sont nécessaires au bon respect des délais de traitement des dossiers.

1.1.1.3 Locaux

Les locaux que la Justice de paix occupe, depuis le mois de septembre 2014, sont modernes, lumineux, fonctionnels et appréciés de l'ensemble des collaborateurs. Toutefois, nous y sommes à l'étroit et les aménagements réalisés au printemps 2018, pour accueillir une nouvelle Juge, ne constituent qu'une solution provisoire, de nouvelles solutions devant être trouvées, pour garantir aux collaborateurs des conditions de travail satisfaisantes. Les quatre Juges et le personnel sont présents de manière à pouvoir utiliser les locaux, en particulier l'unique salle d'audience, de manière optimale durant la semaine, chaque juge ayant un jour par semaine fixe pour ses séances.

1.1.2 Activité juridictionnelle (charge de travail globale, rapports avec les autorités et les avocats etc.)

La Justice de paix de la Gruyère travaille toujours à flux tendu, en particulier les Juges de paix et la greffière-chef qui cumulent les heures supplémentaires et les vacances non prises.

En 2019, l'augmentation du taux de travail de l'une des collaboratrices du secrétariat avait permis d'alléger quelque peu la charge de travail de chacune des secrétaires. Toutefois, dès que l'une d'entre elles est absente, ses collègues sont fréquemment contraintes d'effectuer des heures supplémentaires. En outre, lors de la "crise COVID", ces dernières ont été énormément sollicitées, du fait que de nombreux documents devaient être scannés et introduits dans Tribuna V3 pour permettre au reste des collaborateurs de travailler à distance, étant relevé que nous avons maintenu cette pratique qui leur prend du temps au quotidien.

S'agissant des greffiers, nous restons clairement en sous-effectif, avec seulement 2 EPT fixes. A ceci s'ajoute 0.5 EPT pour compenser le fait que notre greffière-chef travaille à 50% pour le programme e-Justice. Nous pallions tant bien que mal le manque de ressources au greffe avec 2 EPT de stagiaires et 1 EPT de JDE, depuis deux ans. Il s'agit de collaborateurs qu'il convient, dans un premier temps, de former et qui, malgré leur bonne volonté, n'ont pas la même efficacité et qualité de travail qu'un greffier titulaire. Il faut ici relever que nos deux greffiers titulaires à temps plein sont sans cesse sollicités pour répondre aux situations les plus complexes et urgentes.

Lors de la "crise COVID" notre Autorité a pu compter sur l'esprit d'équipe et la bonne volonté de tous les collaborateurs et nous les en remercions. Le télétravail a rapidement pu être mis en place pour les Juges et les greffiers, dès lors que nous disposions d'ores et déjà d'ordinateurs portables en suffisance, avec un jour de présence au bureau puis deux lors de l'allègement des mesures prises par l'OFSP. Nous avons donc pu continuer à assurer la gestion des dossiers, étant précisé qu'une faible diminution des signalements et sur une courte période a été constatée.

Enfin, d'une manière générale, la Justice de paix de la Gruyère entretient de bons rapports avec les autres autorités et services, telles que les Services des curatelles du district et le Service de l'enfance et de la jeunesse, avec lesquels elle est menée à collaborer. Il en va de même avec les avocats.

1.1.3 Formation

Monsieur le Juge de paix Jean-Joseph Brodard termine cette année un CAS en Magistrature, notre greffière-chef a suivi un CAS en Public Management et la plupart des collaborateurs juristes ont suivi la formation proposée par la COPMA, le 7 février 2020, à Fribourg, étant précisé que chacun est encouragé à suivre des formations.

En outre, cette année, nous avons proposé à nos assesseurs de participer à la journée de formation du 6 février 2020, à Fribourg, intitulée « Droit de visite et violence au sein du couple » et ces derniers, ainsi que tous les collaborateurs de notre Autorité, ont pu visiter l'exposition « Plus fort que la violence ».

1.1.4 Divers et remarques finales (proposition de modification législatives, informatiques etc.)

La priorité pour la Justice de paix de la Gruyère reste d'accomplir ses tâches au mieux, dans les meilleurs délais et dans un bon climat de travail. Elle remercie particulièrement ses collaborateurs pour leur engagement important et leur bonne humeur.